

Gestion Biodiversité

Barre d'effarouchement	8 000 €
Sécateur	7 700 €
Broyeur d'accotement	8 000 €
Broyeur à buchettes	20 000 €
Déchiqueteuse à grappin	75 000 €
Fendeuse	15 000 €
Matériel de fauche sous clôtures	8 000 €
Nacelle	20 000 €
Scie circulaire forestière	15 000 €

Gestion des Intrants de fertilisation

Matériel innovant ou permettant des apports organiques pertinents et précis
(Utilisation d'un DPAE OBLIGATOIRE) en substitution d'engrais minéraux, dont :

Composteuse /retourneur d'andains	38 000 €
Enfouisseur à disques ou injecteur de prairie (DPA OBLIGATOIRE)	20 000 €
Rampe à pendillards ou rampe à patins (DPA OBLIGATOIRE)	20 000 €
Système d'épandage sans tonne et équipement	60 000 €
Table d'épandage grande largeur épandage possible >12m (DPA OBLIGATOIRE)	20 000 €

Substitution des intrants phytosanitaires par le désherbage mécanique

Matériel innovant ou permettant des itinéraires techniques sans produits phytosanitaires dont :

Bineuse et options, bineuse buteuse, désherbineuse	10 000 €
Bineuse avec système de guidage incorporé	20 000 €
Broyeur de fanes de pommes de terre	7 000 €
Broyeur de fanes de Pommes de terre grande largeur (2 billons)	35 000 €
Ecimeuse	8 000 €
Dédrageonneuse	16 000 €
Herse étrille	10 000 €
Houe rotative, Roto-étrilleuse	13 000 €
Outil d'extirpation d'organes de plantes vivaces	7 000 €

Gestion de l'herbe et valorisation des systèmes herbagers

Matériel permettant l'évolution vers des MAEC système SPE ruminants dont :

Andaineur < 5 m	7 000 €
Andaineur > 5 m	14 000 €
Arracheuse, chargeuse, distributrice de betterave	35 000 €
Démêleur sur godet	7 000 €
Dérouleur de round	7 000 €
Enrubanneuse en continu	40 000 €
Enrubanneuse monoballe	15 000 €
Faneuse	10 000 €
Faucheuse < 5m	8 000 €
Faucheuse > 5m	12 000 €
Faucheuse autochargeuse	30 000 €
Faucheuse conditionneuse < 5m de largeur de travail	20 000 €
Faucheuse conditionneuse > 5m de largeur de travail	30 000 €
Outil pour la régénération des prairies	14 000 €
Presse enrubanneuse	50 000 €
Remorque Autochargeuse	70 000 €

Agriculture de précision et de conservation des sols

Matériel innovant permettant l'allongement des rotations, protégeant les sols et en limitant l'érosion, matériel de précision limitant l'usage d'intrants dont :

Equipement de pulvérisateur	7 000 €
Investissement pour l'aménagement d'aire de remplissage et de lavage de pulvérisateur	12 000 €
Matériel embarqué de géolocalisation permettant la réparabilité des passages et la limitation des intrants	10 000 €
Matériel permettant la localisation des traitements	7 000 €
Rouleau à lames (pour destruction des couverts végétaux)	8 000 €
Semoir d'enherbement inter-rang (Maïs sous couvert)	7 000 €
Semoir spécifique (semis direct à disques, strip till, sursemis)	30 000 €
Système d'ajustement de la pression des pneumatiques ou effaceur de traces de roues	8 000 €
Système de guidage automatisé	7 000 €
Système de Débit Proportionnel à l'Avancement	4 000 €

Matériels de production maraîchère et arboricole

Matériel innovant ou spécifique de production et de désherbage dont :

Matériel d'éclaircissement mécanique	7 000 €
Kassine	7 000 €

**Appel
à
projets
2017**

**Date
limite
de
dépôt
02/03/2017**

Matériel de désherbage inter-rang	8 000 €
Matériel de lutte thermique	11 000 €
Matériel permettant la lutte biologique (filets tissés anti-insectes proof et matériel associé)	7 000 €
Barbuteuse (pour réalisation mini barrages entre es rangs de cultures dans les cultures légumières buttées)	7 000 €
Pailleuse-mulcheuse (pour exploitations horticoles pour application de paillis au moment du repotage)	18 000 €
Récupérateur de menue-paille avec caisson	45 000 €

Informations

↪ Taux de subvention unique de 40%.

↪ Matériel neuf uniquement.

↪ **Pour toute demande il est nécessaire de fournir :**

1 devis pour une dépense < 2000€

2 devis pour une dépense entre 2 000€ et 90 000€

3 devis si le poste de dépense est supérieur à 90 000€ à défaut il faut argumenter sur l'impossibilité de fournir les devis, argumentaire qui sera soumis à l'appréciation du Conseil Régional.

↪ Dépense minimale 6 000€ HT, maximale 100 000€ HT.

↪ Le dépôt d'un dossier de demande de subvention n'engage pas le financeur à accorder la subvention.

↪ Les investissements ne doivent pas être engagés (paiement acompte, achat, ...) avant d'avoir obtenu de la Région Bretagne **un accusé de réception** d'un dossier de demande complet.

Nombre de dossiers instruits au cours de la programmation 2015/2020

Maximum 2 par bénéficiaire à 3 ans d'intervalle

(un dossier peut concerner plusieurs investissements)

Documents à joindre à la demande :

- Extrait de PV du conseil d'administration de la Cuma décidant l'acquisition
- Devis estimatif détaillé
- Relevé d'identité bancaire IBAN
- K-Bis à jour
- Liste matériel détenu en Cuma précisant l'année d'achat
- Document comptable : bilan, compte de résultat, EBE, rapport du commissaire aux comptes (s'il y en a un).
 - Justificatif de paiement des cotisations sociales pour la société et chaque associé exploitant à demander à la MSA
 - Copie de la carte d'identité du président